

Commission des valeurs mobilières du Québec

BULLETIN

Table des matières

1997-10-31 Vol. XXVIII n° 43

1. Avis		6. PLACEMENTS	
1.1 Avis d'audience publique.....	1	6.1 Visas de prospectus.....	8
1.2 Consultations en cours.....	1	Prospectus provisoires	
1.3 Calendrier des audiences.....	1	– AIT Advanced Information Technologies Corporation.....	8
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	1	– Banque Laurentienne du Canada.....	8
1.5 Autres avis.....	1	– BCE Inc.....	8
– Réservez vos dénominations numériques Nouveau service.....	1	– Broadband Networks Inc.....	8
– Avis de modification au Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (RSARF) et entrée en vigueur de l'article 258.2 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> (LCSA) (« Dépôt unique »).....	1	– Canadian Real Estate Investment Trust.....	8
– Harmonisation des congés lors des règlements de transactions de valeurs mobilières.....	2	– Century Continental Transportation Corporation.....	8
2. Décisions de la Commission		– Russel Metal Inc.....	8
2.1 Décisions rendues en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec.....	4	– Corporation Hélicoptère CHC.....	8
– Madigan, Brendan F.....	4	– Corporation Intrawest.....	8
3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES		– Fonds communications et divertissement Ligne Verte.....	9
4. POURSUITES JUDICIAIRES		– Fonds d'actions de petites sociétés américaines Ligne Verte.....	9
4.1 Poursuites criminelles.....	5	– Fonds Cote 100 Excel.....	9
4.2 Poursuites pénales.....	5	– Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes Ligne verte.....	9
4.3 Poursuites civiles.....	5	– Greater Toronto Airports Authority.....	9
5. INTERDICTIONS		– Imprimeries Québécois Inc.....	9
5.1 Interdiction d'effectuer une opération sur valeurs.....	5	– Industries Dorel Inc. (Les).....	9
– Coopérative de Commerce en Objet d'art COOP Pro.....	5	– JDS Fiftel Inc.....	9
– 9038-3753 Québec Inc. (Bureau de fiscalité du Québec & BFQ Services Financiers) Petrement, Guy Rolland, Michel.....	7	– Malette Québec Inc.....	9
– Carte Sécurité Internet Inc.....	7	– Millar Western Forest Products Ltd.....	9
– Guevremont, Clément Morneau, Gérard Gauthier, Richard.....	7	– New Cache Petroleum Ltd.....	10
5.2 Interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs.....	7	– Pinnacle Resources Ltd.....	10
5.3 Levées partielles d'interdiction.....	7	– Ressources Appalaches Inc.....	10
– Groupe Soficorp Inc.....	7	– Ressources Sirios Inc.....	10
		– Sears Canada Inc.....	10
		– Sun Media Corporation.....	10
		– Systèmes de détection intelligents IDS Inc.....	10
		– Teleglobe Inc.....	10
		Prospectus définitifs	
		– Banque Laurentienne du Canada.....	10
		– Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.....	11
		– C.I. Fund Management Inc.....	12
		– Corporation de Communication Alliance (La).....	12
		– Endesa, S.A.....	12
		– Enervest FTS Limited Partnership Fund (1997).....	13
		– Entreprises Minières Globex Inc. (société d'exploration minière).....	13
		– Mortice Kern Systems Inc.....	13
		– Scotia Mortgage Investment Corporation.....	13

– Pembridge Inc.	13	LEURS REPRÉSENTANTS	
– SPEQ Aqua Vision Inc. et Les Systèmes Aqua-Vision Inc.	13	8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs	20
– Telecom Italia S.p.A.	13	8.2 Inscriptions.....	20
– Western Quebec Mines Inc.	14	8.3 Inscriptions conditionnelles	21
Modification du prospectus		8.4 Agréments	21
– Great Legends Mining Inc.	14	8.5 Reprises d'activités	22
6.2 Dispenses	14	8.6 Interruptions d'activités	22
– Blue Circle Industries PLC	14	8.7 Radiations.....	23
– British Telecommunications plc.	14	8.8 Cessations de fonctions.....	24
– Chapters Inc.	14	8.9 Dispenses	24
– Chapters Inc.	14	8.10 Exercice d'une autre activité	24
– Haley Industries Limited	14	8.11 Refus	24
– IPL Energy Inc.	14	8.12 Divers.....	24
– Novamerican Steel Inc.	15	9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION	
– Novamerican Steel Inc.	15	9.1 Actions déposées entre les main d'un tiers.....	25
– Novamerican Steel Inc.	15	9.2 Dispenses	25
– Novamerican Steel Inc.	15	– Corporation de Communications Alliance (La).....	25
– Novamerican Steel Inc.	15	9.3 Refus	25
– Ressources Melkior Inc.	15	9.4 Révocation de l'état d'émetteur assujetti.....	25
– Sage High Yield Debt Trust.....	15	– Basic Petroleum International Limited	25
– Silcorp Limitée	15	– National Trustco Inc.....	25
– Téléglobe Inc.	15	– Westar Group Ltd.....	25
– Télésystème Mobiles International Inc.	16	ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS	
6.3 Avis de placement.....	16	A. Dépôt de documents d'information	A-1
– A.L. Van Houtte Ltée.....	16	B. Déclarations d'initiés	B-1
– BCE Place Limited.....	16	C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec	C-1
– Bell Mobilité Cellulaire Inc.....	16		
– Brooks Automation, Inc.	16		
– Cerberus International, Ltd.	16		
– Chapters Inc.	16		
– Corixa Corporation.....	16		
– Cypress Energy Inc.....	16		
– Eastern Technology Seed Investment Fund Limited Partnership.....	17		
– Fonds RBIM	17		
– FrontLine Technology Partners Inc.	17		
– Innovadent Technologies Ltd.	17		
– Styx International, Ltd.....	17		
– Unithost Corporation (anciennement Journey's End Corporation).....	17		
6.4 Refus.....	17		
– Exploration Orbite V.S.P.A. Inc.....	17		
6.5 Divers	18		
– Groupe de Fonds industriel (Le)	18		
– Pacific Capital Special Equity Fund.....	18		
6.6 Dépôt de supplément	19		
– Salix Holdings, Ltd.	19		
– Telecom Italia S.p.A.....	19		
7. OFFRES PUBLIQUES			
7.1 Avis	19		
7.2 Dispenses	19		
7.3 Refus.....	19		
8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET			

Le contenu de cette publication relève de la Commission des valeurs mobilières.

Cette publication a été produite par la Direction générale des publications gouvernementales.

1. Avis

1.1 Avis d'audience publique

1.2 Consultations en cours

1.3 Calendrier des audiences

Le 10 novembre 1997 9 h 30 Lantech Communication Inc.

Le 2 décembre 1997 9 h 30 Madigan, Brendan F.

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

1.5 Autres avis

– Réservez vos dénominations numériques Nouveau service

La Direction générale des corporations est fière de vous offrir la possibilité de réserver une quantité de dénominations numériques à l'avance. Ce service sera en vigueur dès le 1^{er} octobre 1997. Vous pourrez dorénavant réserver un minimum de dix dénominations numériques qui pourront être utilisées pour des constitutions, des prorogations ou des fusions à une date ultérieure, jusqu'à une période de six mois.

Toutes les dénominations numériques devront nécessairement se terminer par « Canada Inc »

Une confirmation de votre réservation de dénominations numériques vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant votre demande écrite. Cette confirmation sera

également accompagnée de directives qui permettront une meilleure gestion des dénominations numériques réservées.

Pour plus d'information sur cette nouvelle initiative, n'hésitez pas à communiquer avec Maurice Séguin, chef du groupe de l'examen des documents au (613) 941-8111.

Pour réserver vos dénominations numériques, veuillez nous faire parvenir votre demande par messenger ou par télécopieur à l'attention de :

COMMIS AU SERVICE À LA CLIENTÈLE
Direction Générale des corporations
365, avenue Laurier Ouest, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Télécopieur : (613) 941-0999

IL N'Y A AUCUN FRAIS POUR CE SERVICE PRÉSENTEMENT.

Le Directeur,
Service de constitution et de diffusion
d'information
Elaine Collins

– Avis de modification au Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (RSARF) et entrée en vigueur de l'article 258.2 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) (« Dépôt unique »)

Veillez noter que, en date du 28 août 1997, l'article 11.01 du RSARF (DORS/97-406) et l'article 258.2 de la LCSA furent promulgués par le gouverneur en conseil, ce qui signifie que ces modifications ainsi que l'ordonnance de dispense, émis le 5 septembre 1997 sont en vigueur. Ils seront publiés dans la *Gazette du Canada*, Partie II du 17 septembre 1997.

L'article 258.2 de la LCSA m'autorise, en tant que directeur, à accorder des dispenses générales en vertu desquelles les intéressés sont soustraits à l'application de certaines dispositions de la LCSA exigeant le dépôt de certains documents ou avis auprès de notre bureau.

J'ai émis une telle ordonnance le 5 septembre 1997, touchant les rapports d'initiés, les états financiers provisoires, les prospectus, les déclarations de faits ou de changements importants, les déclarations d'enregistrement et les communiqués de presse. Le dépôt de ces documents, normalement requis auprès de notre bureau n'est pas requis à condition que des documents contenant les mêmes renseignements aient déjà

été déposés auprès d'une commission de valeurs mobilières provinciale ou territoriale participante¹. En ce qui concerne les sociétés sous la LCSA qui ne déposent qu'auprès de notre bureau et celui de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, elles sont toujours obligées de déposer auprès de notre bureau.

Si une corporation néglige le dépôt auprès d'une commission d'un seul des documents cités ci-haut, elle ne pourra se prévaloir de la dispense sur le dépôt unique. Elle sera donc obligée de se conformer aux dispositions de la LCSA qui exigent le dépôt desdits documents auprès de notre bureau.

Aux sociétés qui désirent se prévaloir de l'ordonnance de dépôt unique, il incombe de s'assurer que le dépôt fait auprès d'un autre organisme de réglementation contient les renseignements exigés dans le document requis par la LCSA. Vu la similitude d'exigences dans la LCSA et la législation provinciale et territoriale dans les domaines des sociétés et des valeurs mobilières, pour la plupart il s'agira à la société de constater que le dépôt déjà fait contient les mêmes renseignements.

Pour se prévaloir de cette ordonnance de dépôt unique, une société sous la LCSA n'est pas obligée d'en faire la demande, ni même d'en aviser nos bureaux.

Pour renseignements supplémentaires concernant ces modifications, on peut obtenir, de notre service de télécopieur informatisé (tél. : (613) 941-0200) le Communiqué de presse à ce sujet (document n° 1185) ou communiquer avec l'unité de renseignements et de publication au (613) 941-9042.

Mary H. Walsh
Director/directeur
Canada Business Corporations Act
Loi canadienne sur les sociétés par actions

– **Harmonisation des congés lors des règlements de transactions de valeurs mobilières**

Comme nous l'avons annoncé dans notre communiqué de juin dernier, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et la Bourse de Montréal se sont entendues avec l'Association des banquiers

canadiens (ABC), Division du Québec et la Caisse centrale Desjardins pour que **le service des valeurs des institutions financières au Québec soit ouvert le vendredi 2 janvier 1998 afin d'assurer le règlement des transactions dans les marchés financiers dont la date de règlement correspond à cette date**. En contrepartie, ce service n'était pas disponible le lundi 4 août dernier quoique les institutions financières étaient ouvertes au Québec.

Pour le congé du 2 janvier 1998, les institutions financières (ci-dessous) auront une succursale à Montréal offrant ce service.

Pour éviter toute confusion, sont énumérées ci-dessous les transactions qui pourront être effectuées par les courtiers.

Succursales bancaires : Dépôts, chèques certifiés, traites, prêts à vue, dépôts de valeurs, dépôts à terme, encaisses de coupons, prêts à découvert d'un jour (daylight), règlements de transactions, Euro-clear, DTC US.

Fiducies : garde de titres, virement télégraphiques, emprunts de titres.

Les investisseurs institutionnels devront contacter leurs institutions financières respectives pour éviter les services offerts en cette journée du 2 janvier.

En raison du fait que les services des valeurs des institutions financières au Québec seront ouverts le vendredi 2 janvier 1988, cette date sera considérée comme un jour de règlement pour les fins de transactions sur les marchés financiers au Québec. Les marchés financiers seront ouverts le 2 janvier comme à l'habitude.

Les dates de règlement des transactions effectuées au cours de cette période seront les suivantes :

Dates de transaction	Dates de règlement (Montréal et Toronto)
24 décembre 1997	31 décembre 1977
29 décembre 1997	2 janvier 1998
30 décembre 1997	5 janvier 1998
31 décembre 1997	6 janvier 1998
2 janvier 1998	7 janvier 1998

¹ La Commission de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ne participe pas.

Veillez vous assurer que le personnel concerné par l'harmonisation des cycles de règlement eu égard aux congés des institutions financières soit dûment informé des modifications ci-dessus mentionnées. De plus amples renseignements à ce sujet peuvent être obtenus en communiquant avec :

Johanne Dupont
Bourse de Montréal
(514)871-3515

Fernande Lanoix
ACCOVAM
(514)878-2854

**INSTITUTIONS FINANCIÈRES
COORDONNÉES DES PERSONNES-
RESSOURCES ET DES SERVICES
DE VALEURS EN OPÉRATION LE
2 JANVIER 1998**

Institutions financières	Succursales en opération à Montréal le 2 janvier 1998	Personnes-ressources
Banque de Montréal	Centre de gestion mobilière de Mtl 129, St-Jacques Niveau A Nord	Jane Balfour Tél. : 877-7312 Télec. : 877-8149
Banque Scotia	Service des Valeurs Niveau Galeries Scotia 1002, Sherbrooke O.	Lia Hone Tél. : 499-5590 Télec. : 499-5895 Bill Mikedis Tél. : 499-5635 Télec. : 499-5904 Amelia De Micco Tél. : 499-5357 Télec. : 499-5904
Banque Toronto Dominion	Service des Valeurs 500, St-Jacques O.	Suzanne Sévigny Tél. : 289-0035 Télec. : 289-1445 Francine Laurin Tél. : 289-8333 Télec. : 289-1699
Banque nationale du Canada	Gestion d'encaisse Secteur adminis- tration 600, de la Gauche- tière O., Niveau C	Suzanne Lapointe Tél. : 394-6139 Télec. : 394-6070
Banque CIBC	Succ. Principale 1155, René- Lévesque O.	Manon Beauregard Tél. : 876-2183 Télec. : 876-8241
Banque royale / Trust royal	Centre des opéra- tions sur titres-Mtl 1, place Ville-Marie	J.E.P. (Pierre) Légaré Tél. : 874-5863 Télec. : 874-6634
Banque Laurentienne du Canada / Fiducie La Laurentienne	Service des Valeurs 425, Maisonneuve O., 1 ^{er} étage	Alain Fortin Tél. : 284-7512 Télec. : 284-3965
Fiducie Desjardins (au nom de Caisse centrale Desjardins)	1, complexe Desjardins Tour Sud, basilaire 2	Raymond Beauchamp Tél. : 286-5864 Télec. : 386-3655
Trust général	1155, Metcalfe	Ghislaine Cantin Tél. : 879-5361 Télec. : 879-2425
Montréal Trust	Service des Valeurs 1800, McGill, 5 ^e étage	Cathy Trombino Tél. : 982-7426 Télec. : 982-7664

2. Décisions de la Commission

3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

2.1 Décisions rendues en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec

– **Madigan, Brendan F.**

ATTENDU que le 6 août 1997, le Directeur de l'encadrement du marché (le « Directeur ») a rendu la décision n° 1997-E-3678 (la « Décision ») à l'effet, notamment, de suspendre indéfiniment les droits conférés à M. Brendan F. Madigan (le « demandeur ») par son inscription à titre de représentant de Les Services Financiers Régal Ltée;

ATTENDU que le 4 septembre 1997, le demandeur a déposé auprès de la Commission, en vertu de l'article 322 de la Loi, une demande de révision de la Décision et a demandé, en vertu de l'article 323 de la Loi, la suspension de celle-ci;

ATTENDU que le Directeur et le demandeur sont d'accord pour que la Décision soit suspendue, aux mêmes conditions que celles fixées par le Directeur dans sa décision n° 1997-E-2490 du 22 mai 1997;

EN CONSÉQUENCE :

La Commission suspend la Décision jusqu'à ce qu'une décision sur le fonds soit rendue par la Commission. Cette suspension est accordée conditionnellement à ce que le demandeur fasse approuver au préalable, par un dirigeant du courtier, toute transaction et qu'il produise un rapport trimestriel de ses activités incluant la liste de ses opérations, rapport approuvé par un dirigeant du courtier.

Décision n° : 1997-C-0488

Article(s) : L-323

Date : 1997-09-16

4. POURSUITES JUDICIAIRES

4.1 Poursuites criminelles

4.2 Poursuites pénales

4.3 Poursuites civiles

5. INTERDICTIONS

5.1 Interdiction d'effectuer une opération sur valeurs

- **Coopérative de Commerce en Objet d'art COOP Pro**
9038-3753 Québec Inc. (Bureau de fiscalité du Québec & BFQ Services Financiers)
Petrement, Guy
Rolland, Michel

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro est une coopérative constituée le 1^{er} avril 1997 en vertu de la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., chap. C-67.2) qui a pour but d'exploiter une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres dans le domaine du commerce en objets d'art, ce qui en fait une coopérative de travailleurs, en vertu de l'article 222 de la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., chap. C.67-2) et que ses dirigeants sont messieurs Guy Petrement et Michel Rolland;

CONSIDÉRANT que la société 9038-3753 Québec Inc., constituée le 18 juillet 1996 en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec (L.R.Q., chap. C-38), a pour objet les investissements sur immobilier ainsi que les services et conseils en fiscalité, que son dirigeant et actionnaire est M. Michel Rolland et qu'elle fait affaire sous les noms suivants :

- Bureau de fiscalité du Québec;
- Minerve Investissements;
- BFQ Services Financiers ;

CONSIDÉRANT que la société 9038-3753 Québec Inc., faisant affaire sous le nom de BFQ Services Financiers, a fait paraître dans des quotidiens de la ville de Montréal des annonces offrant de l'aide financière aux membres du public en utilisant les fonds que ces derniers ont investis dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou dans un compte de retraite immobilisé (CRI);

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro a donné le mandat à la société 9038-3753 Québec Inc., faisant affaire sous le nom de Bureau de fiscalité du Québec, de trouver des investisseurs pour le démarrage de cette coopérative;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro et la société 9038-3753 Québec Inc. ainsi que messieurs Michel Rolland et Guy Petrement invitent notamment les membres du public :

1. d'abord à liquider les titres qu'ils détiennent dans leurs divers fonds de pension (REER, CRI) afin de les remplacer par les parts privilégiées de la susdite coopérative ;
2. ensuite à emprunter de la coopérative jusqu'à 80 % du montant qu'ils ont investi;

ce qui leur permet d'encaisser immédiatement les sommes détenues dans leurs fonds de pension, sans conséquence fiscale;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro effectue le placement auprès du public des parts privilégiées de son capital social, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec (L.R.Q., chap. V-1.1), dans le cadre du Régime d'investissement coopératif (RIC);

CONSIDÉRANT que la société 9038-3753 Québec Inc., faisant affaire sous le nom de BFQ Services Financiers, ainsi que ses dirigeants et employés, effectuent du démarchage et agissent à titre d'intermédiaires pour le placement des parts privilégiées de la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro auprès des membres du public, tel que défini à l'article 5 de la susdite Loi;

CONSIDÉRANT que le placement des parts privilégiées du capital social de la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro ne peut être effectué en vertu de la dispense prévue au paragraphe 5 de l'article 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec;

CONSIDÉRANT que ce placement n'a pas fait l'objet d'un prospectus visé par la Commission des valeurs mobilières ou d'une dispense de prospectus, en contravention de l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec (L.R.Q., chapitre V-1.1);

CONSIDÉRANT que la société 9038-3753 Québec Inc, faisant affaire sous les noms Bureau de fiscalité du Québec, Minerve Investissements et B F Q Services Financiers, n'est pas inscrite à titre de courtier en valeurs auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le tout en contravention de l'article 148 de la susdite Loi;

CONSIDÉRANT que messieurs Guy Petrement et Michel Rolland ne détiennent pas d'inscription

auprès de la Commission, ni à titre de courtiers, en contravention de l'article 148 de la *Loi*, ni à titre de représentants pour un tel courtier, en contravention de l'article 149 de la susdite Loi;

CONSIDÉRANT que le 22 août 1997, le Directeur des affaires juridiques de la Commission des valeurs mobilières, soussigné, avisait les personnes en titre ainsi que messieurs Michel Dion et Denis Roy de son intention :

- d'interdire à la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro toute activité en vue d'effectuer le placement des parts privilégiées de son capital social; et
- d'interdire à la société 9038-3753 Québec Inc. faisant affaire sous les noms Bureau de fiscalité du Québec, Minerve Investissements et BFQ Services Financiers, ses dirigeants et salariés ainsi que messieurs Guy Petrement et Michel Rolland d'agir à titre de courtier ou de représentant d'un tel courtier pour le placement des susdites parts et de tout autre forme d'investissement;

CONSIDÉRANT que le 30 septembre 1997, une audience s'est tenue devant le directeur soussigné, où toutes les personnes en titre furent représentées, au cours de laquelle les faits mentionnés plus haut dans la présente décision ne furent pas contestés et où il fut mentionné que messieurs Denis Roy et Michel Dion ne participaient plus aux opérations de la coopérative et de la société en titre;

VU les articles 3, 5, 11, 148, 149, 265, 307, 316 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, le Directeur des affaires juridiques de la Commission, soussigné, interdit, en vertu des articles 11, 148, 149, 265, 307 et 316 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec (L.R.Q., chap. V-1.1) ainsi que de la décision n° 91-C-0285 prononcée le 1^{er} octobre 1991 par la Commission des valeurs mobilières du Québec, à la Coopérative de Commerce en Objets d'art COOP Pro et à ses dirigeants et salariés toute activité en vue d'effectuer le placement des parts privilégiées de son capital social et interdit aux personnes dont les noms apparaissent ci-après d'agir à titre de courtier ou de représentant d'un tel courtier pour le placement des susdites parts et de tout autre forme d'investissement :

La société 9038-3753 Québec Inc. faisant affaire sous les noms suivants :

- Bureau de fiscalité du Québec;

- Minerve Investissements;
- BFQ Services Financiers ; ainsi que tous ses dirigeants et salariés; et

Monsieur Guy Petrement; et
Monsieur Michel Rolland.

Veillez prendre note que toute personne visée par la présente décision a le droit de demander à la Commission des valeurs mobilières du Québec de la réviser, dans un délai de trente jours de son prononcé, le tout en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1).

Fait à Montréal, le 23 octobre 1997

M^e Jacques Labelle, Directeur
Direction des Affaires juridiques

Décision n° 1997-AJ-0013

– **Carte Sécurité Internet Inc.**
Guevremont, Clément
Morneau, Gérard
Gauthier, Richard

CONSIDÉRANT que Carte Sécurité Internet Inc. (ci-après « Carte ») et Gérard Morneau effectuent le placement d'actions de catégorie « A » de Carte;

CONSIDÉRANT que Carte et Gérard Morneau offrent aux épargnants de signer un mandat nommant Gérard Morneau mandataire pour acquérir des actions de catégorie « A » de Carte pour le bénéfice des épargnants;

CONSIDÉRANT que le placement des actions de catégorie « A » de Carte n'a pas fait l'objet d'un visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec en contravention de l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, (L.R.Q., chap. V-1.1);

CONSIDÉRANT que Clément Guèvremont et Richard Gauthier sont respectivement président et vice-président de Carte;

CONSIDÉRANT les articles 265 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

EN CONSÉQUENCE, le Directeur des affaires juridiques, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Commission des valeurs mobilières du Québec par l'article 307 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la décision n° 91-C-0285, interdit en vertu de l'article 265 de la Loi à Carte Sécurité Internet Inc., Gérard Morneau, Clément Guèvremont et Richard Gauthier d'effectuer le placement des actions de

Carte Sécurité Internet Inc, notamment les actions de catégorie « A » de celles-ci.

Les personnes visées par cette décision auront le droit de se faire entendre, en application de l'article 318 de la Loi, lors d'une audience devant le soussigné tenue au siège de la Commission des valeurs mobilières du Québec le 10 novembre 1997 à 14 : 00.

La présente décision demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou rescindée.

Fait à Montréal le 30 octobre 1997

M^e Jacques Labelle, Directeur
Direction des Affaires juridiques

Décision n° 1997-AJ-0014

5.2 Interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

5.3 Levées partielles d'interdiction

– **Groupe Soficorp Inc.**

Levée partielle de l'interdiction émise en date du 11 avril 1989 visant les opérations sur les titres de Groupe Soficorp Inc. de façon à permettre à Gérard Sabourin de céder à Jean Depelteau 231 667 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Jean Depelteau est désireux d'acquérir 231 667 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Gérard Sabourin ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice des opérations financières et de l'information continue permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Groupe Soficorp Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

6. PLACEMENTS

6.1 Visas de prospectus

Prospectus provisoires

– **AIT Advanced Information Technologies Corporation**

Visa du prospectus provisoire du 27 octobre 1997 concernant le placement de 4 524 886 actions ordinaires en contrepartie de bons de souscription spéciaux antérieurement placés au prix de 2,21 \$ le bon.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneur ferme :

Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.

– **Banque Laurentienne du Canada**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 23 octobre 1997 concernant le placement de 10 357 623 actions ordinaires représentées par des reçus de versement.

Le visa prend effet le 23 octobre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Nesbitt Burns Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Midland Walwyn Capital Inc.
BLC Valeurs Mobilières Inc.

– **BCE Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 octobre 1997 concernant le placement de titres d'emprunt.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

– **Broadband Networks Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 24 octobre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Griffiths McBurney & Associés
Société de Valeurs First Marathon Limitée
Capital Midland Walwyn Inc.

– **Canadian Real Estate Investment Trust**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 octobre 1997 concernant le placement de 3 200 000 parts au prix de 14,05 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
HSBC James Capel Canada Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

– **Century Continental Transportation Corporation
Russel Metal Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 27 octobre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires de Century Continental Transportation Corporation en contrepartie de droits émis par Russel Metals Inc. aux porteurs de ses actions ordinaires de catégorie A et de catégorie B.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Corporation Gordon Capital
Société de Valeurs First Marathon Limitée
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

– **Corporation Hélicoptère CHC**

Visa du prospectus provisoire du 16 octobre 1997 concernant le placement de 3 000 000 d'actions subalternes de catégorie A comportant droit de vote en contrepartie de bons de souscription spéciaux antérieurement placés au prix de 13 \$ l'action.

Le visa prend effet le 29 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Capital Newcrest Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Corporation Gordon Capital
Nesbitt Burns Inc.

– **Corporation Intrawest**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 23 octobre 1997 concernant le placement de débetures venant à échéance en 2002.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
HSBC James Capel Canada Inc.

– **Fonds communications et divertissement
Ligne Verte
Fonds d'actions de petites sociétés
américaines Ligne Verte**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 16 octobre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 22 octobre 1997.

– **Fonds Cote 100 Excel**

Visa du prospectus provisoire du 27 octobre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 27 octobre 1997.

– **Fonds d'actions de petites sociétés
canadiennes Ligne verte**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 23 octobre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

– **Greater Toronto Airports Authority**

Visa du prospectus provisoire du 1^{er} octobre 1997 concernant le placement d'obligations à intérêt conditionnel de série 97-1, 97-2 et 97-3.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Preneur ferme :

Nesbitt Burns Inc.

– **Imprimeries Québecor Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 27 octobre 1997 concernant le placement de 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables et à dividende cumulatif, série 2.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Nesbitt Burns Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

– **Industries Dorel Inc. (Les)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 22 octobre 1997 concernant le placement 1 000 000 d'actions à droit de vote subalterne, de catégorie B.

Le visa prend effet le 22 octobre 1997.

Preneurs fermes :

HSBC James Capel Canada Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

– **JDS Fiftel Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 23 octobre 1997 concernant le placement de 1 500 000 actions ordinaires au prix de 82,25 \$ l'action ordinaire.

Le visa prend effet le 23 octobre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Corporation Gordon Capital
Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

– **Malette Québec Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 21 octobre 1997 concernant le placement de droits de souscription d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 22 octobre 1997.

– **Millar Western Forest Products Ltd.**

Visa du prospectus provisoire du 21 octobre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 22 octobre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Gordon Capital

– **New Cache Petroleums Ltd.**

Visa du prospectus provisoire du 20 octobre 1997 concernant le placement de 1 350 000 actions ordinaires en contrepartie de bons de souscription spéciaux de série A et de 600 000 actions ordinaires accréditives en contrepartie de bons de souscription spéciaux de série B.

Le visa prend effet le 23 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Griffiths McBurney & Associés
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.

– **Pinnacle Resources Ltd.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 27 octobre 1997 concernant le placement de 9 500 000 actions ordinaires au prix de 23 \$ l'action.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Corporation Gordon Capital
Bunting Warburg Inc.
Griffiths McBurney & Associés
Capital Midland Walwyn Inc.

– **Ressources Appalaches Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 28 octobre 1997 concernant le placement d'unités A et d'unités B.

Le visa prend effet le 29 octobre 1997.

Placeur pour compte :

Alpha Capital Inc.

– **Ressources Sirios Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 24 octobre 1997 concernant le placement de 1 765 unités A et de 350 unités B au prix de 1 000 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Placeur pour compte :

Whalen, Béliveau & Associés Inc.

– **Sears Canada Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 27 octobre 1997 concernant le placement de débentures 6,55 % échéant le 5 novembre 2007.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.
ScotiaMcLeod Inc.

– **Sun Media Corporation**

Visa du prospectus provisoire du 22 octobre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée
Nesbitt Burns Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
Corporation Gordon Capital

– **Systèmes de détection intelligents IDS Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 24 octobre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 27 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.

– **Teleglobe Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 23 octobre 1997 concernant le placement de 5 980 000 actions ordinaires au prix de 36,875 \$ l'action (É.-U.) l'action.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Prospectus définitifs

– **Banque Laurentienne du Canada**

Visa du prospectus simplifié du 29 octobre 1997 concernant le placement par la Société Financière Desjardins-Laurentienne Inc. de 10 357 623 actions ordinaires représentées par des reçus de versement, au prix de 25,50 \$ l'action.

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus

simplifié définitif a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Le visa prend effet le 29 octobre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Nesbitt Burns Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Midland Walwyn Capital Inc.
BLC Valeurs Mobilières Inc.

– **Caisses populaires et d'économie
Desjardins du Québec**

Visa du prospectus de chacune des caisses suivantes concernant le placement de parts permanentes au prix de 10 \$ la part:

DÉNOMINATION	PARTS
CAISSE POPULAIRE GATINEAU	15800
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-YVES	4300
CAISSE POPULAIRE DE LAURIER STATION	2500
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS	9800
CAISSE POPULAIRE ST-PHILIPPE-DE-NÉRI	800
CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS SÛRETÉ DU QUÉBEC	6400
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	4100
CAISSE POPULAIRE DE ST-LOUIS DE LOTBINIÈRE	1300
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	2600
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-JEAN DE LA LANDE, BEAUCE	1000
CAISSE POPULAIRE LES CHUTES	5200
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MASCOUCHE	7300
CAISSE POPULAIRE SAINT EPHREM BEAUCE	4600
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-MARIE (BEAUCE)	16800
CAISSE POPULAIRE DE L'ISLET	4600

DÉNOMINATION	PARTS
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE COATICOOK	13400
CAISSE POPULAIRE DE STE-ANNE DE LA PERADE	2700
CAISSE POPULAIRE DE LOUISEVILLE	13000
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NORMÉTAL	1000
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CLERVAL	300
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MALBAIE	5200
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ANSELME	6400
CAISSE POPULAIRE DE AGUANISH	400
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-ANDRÉ D'ARGENTEUIL	3100
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-THOMAS DE CAXTON	1000
CAISSE POPULAIRE DESSAULLES	5400
CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE ABBÉ	1800
CAISSE POPULAIRE DE ST-JOSEPH DE QUÉBEC	4400
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SCOTT	2500
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-MICHEL	2800
CAISSE POPULAIRE DE LA BAIE	1500
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-RAPHAËL	3600
CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS	2000
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANCIENNE-LORETTE	10000
CAISSE POPULAIRE DE ST-ETIENNE DE LAUZON	8000
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC-À-LA-CROIX	1000
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-GEORGES DE WINDSOR	1100
CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS REYNOLDS-HYDRO (BAIE COMEAU)	3800
CAISSE POPULAIRE DE ST-ISIDORE D'AUCKLAND	1100
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MARTINVILLE	1100
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEAUCEVILLE	7800

Commission des valeurs mobilières du Québec

1997-10-31 Vol. XXVIII n° 43

DÉNOMINATION	PARTS
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX	10800
CAISSE POPULAIRE DE BAIE-ST-PAUL	5900
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ARMAGH	3100
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-ROSE-DE-POULARIES	1600
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ASSOMPTION (BEAUCE)	12500
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ISSOUDUN	1600
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AGAPIT	5100
CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN BOSCO	2700
CAISSE POPULAIRE DE ST-NARCISSE (10060)	2100
CAISSE POPULAIRE DE LA PRAIRIE	13500
CAISSE POPULAIRE DE STE AGATHE DE LOTBINIÈRE	3900
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-LAURENT	19600
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME AUXILIATRICE	15100
CAISSE POPULAIRE ST-ALBERT	2000
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA GARDE DE LONGUEUIL	4200
CAISSE POPULAIRE DE BOISBRIAND	6700
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MÉTABETCHOUAN	7500
CAISSE POPULAIRE ST-FRANÇOIS (LAVAL)	4000
CAISSE POPULAIRE FABREVILLE	7900
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-HÉLÈNE	1300
CAISSE POPULAIRE DE ST-FLAVIEN	2900
CAISSE POPULAIRE MISTRAL	6100
CAISSE D'ÉCONOMIE DES IMPRIMEURS	2000
CAISSE POPULAIRE SAINT-CONRAD D'ANJOU	4200
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE	2700
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KÉNOGAMI	20000
CAISSE POPULAIRE DE ST-AUGUSTIN (20089)	8600
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE	1000
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE	600

DÉNOMINATION	PARTS
STE-APOLLINE	
CAISSE POPULAIRE DE ST-GUILLAUME	2500
CAISSE POPULAIRE SAINT-CHARLES DE MONTRÉAL	5600
CAISSE POPULAIRE BOIVIN	5500
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NANTES	500
CAISSE POPULAIRE D'EASTMAN	1600
CAISSE POPULAIRE DE CHAMBLY (30168)	9400
CAISSE POPULAIRE BOIS-FRANC DE SAINT-LAURENT	4200
CAISSE POPULAIRE DE RIPON	1500
CAISSE POPULAIRE DE STANSTEAD (50044)	2400
CAISSE POPULAIRE, SACRÉ-COEUR DE LA BAIE SHAWINIGAN	400

– **C.I. Fund Management Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 23 octobre 1997 concernant le placement de 2 540 000 actions ordinaires au prix de 39,50 \$ l'action.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée
Midland Walwyn Capital Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
ScotiaMcLeod Inc.

– **Corporation de Communication Alliance (La)**

Visa du prospectus simplifié du 28 octobre 1997 concernant le placement de 3 705 000 actions de catégorie B ne comportant pas de droit de vote dont 625 000 actions par les actionnaires vendeurs au prix de 18 \$ l'action.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée
Capital Midland Walwyn Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

– **Endesa, S.A.**

Visa du prospectus du 20 octobre 1997 concernant le placement par Sociedad Estatal de Participaciones Industriales de 26 000 560

actions de dépositaire américain représentant des actions.

Le visa prend effet le 27 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Merrill Lynch Canada Incorporée
Morgan Stanley Canada Limitée
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.

– **Enervest FTS Limited Partnership Fund (1997)**

Visa du prospectus du 21 octobre 1997 concernant le placement de 33 000 parts de société en commandite au prix de 1 000 \$ la part.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Placeurs pour compte :

Corporation Recherche Capital
Midland Walwyn Capital Inc.

– **Entreprises Minières Globex Inc. (société d'exploration minière)**

Visa du prospectus du 21 octobre 1997 concernant le placement de 4 010 700 actions ordinaires en contrepartie des bons de souscription spéciaux antérieurement placés au prix de 4,50 \$ et de 40 000 actions ordinaires émises à Bunting Warburg Inc.

Le visa prend effet le 21 octobre 1997.

Preneur ferme :

Bunting Warburg Inc.

– **Mortice Kern Systems Inc.**

Visa du prospectus du 24 octobre 1997 concernant le placement de 4 140 000 actions ordinaires au prix de 7,50 \$ l'action.

Le visa prend effet le 27 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Capital Midland Walwyn Inc.
Griffiths McBurney & Partners
Valeurs Mobilières TD Inc.

– **Scotia Mortgage Investment Corporation**

Visa du prospectus du 23 octobre 1997 concernant le placement de 250 000 titres hypothécaires surdimensionnés provenant d'une banque, chacun constituant une action privilégiée à dividende non cumulatif de catégorie A, au prix de 1 000 \$ le titre.

Le visa prend effet le 24 octobre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Goldman Sachs Canada
Merrill Lynch Canada Incorporée
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
Midland Walwyn Capital Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée

– **Pembridge Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 22 octobre 1997 concernant le placement de 2 200 000 d'actions ordinaires au prix de 16,20 \$ l'action.

Le visa prend effet le 23 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Capital Midland Walwyn Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.

– **SPEQ Aqua Vision Inc. et Les Systèmes Aqua-Vision Inc.**

Visa du prospectus du 27 octobre 1997 concernant le placement de 2 754 237 actions ordinaires de SPEQ Aqua Vision Inc. au prix de 1,18 \$ l'action, de 2 754 237 actions catégorie A de Les Systèmes Aqua-Vision Inc. auprès de la SPEQ, d'une option de souscription de 258 216 actions catégorie B de Les Systèmes Aqua-Vision Inc. auprès de Les Investisseurs associés de Montréal inc. et de AKKA Technologies inc. et d'une option de souscription de 258 216 actions catégorie B de Les Systèmes Aqua-Vision Inc. auprès de Lejolex Fiscalité inc.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Placeur pour compte :

Valeurs Mobilières Dubeau Ltée

– **Telecom Italia S.p.A.**

Visa du prospectus du 24 octobre 1997 concernant le placement d'actions sous forme d'actions de dépositaire américain ou d'actions.

Le visa prend effet le 29 octobre 1997.

Preneurs fermes :

Morgan Stanley Canada Limitée
Valeurs Mobilières TD Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

– **Western Quebec Mines Inc.**

Visa du prospectus du 27 octobre 1997 concernant le placement de 15 000 unités, chacune composée de billets garantis de premier rang à 8,25 % d'un montant en capital de 1 000 \$ et de 100 bons de souscription d'actions ordinaires, à 1 000 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 28 octobre 1997.

Placeurs pour compte :

Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.
Pollitt & Co. Inc.

Modification du prospectus

– **Great Legends Mining Inc.**

Visa de la modification du 27 octobre 1997 du prospectus provisoire du 30 juin 1997 concernant le placement d'actions ordinaires et d'actions accréditives.

Cette modification fait suite à certains changements, dans les termes et modalités des titres offerts.

Le visa prend effet le 29 octobre 1997.

6.2 Dispenses

– **Blue Circle Industries PLC**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

- 1° que l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
- 2° qu'une copie des documents d'information respectant les normes du Royaume Uni soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **British Telecommunications plc.**

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses actionnaires sous forme de distribution de

dividendes en actions, conformément au plan de dividendes en actions et aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Chapters Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement d'options de souscription de 515 700 actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 24 octobre 1997.

– **Chapters Inc.**

Dispense Linda Dow et Linda Fothergill de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 1 200 actions ordinaires de Chapters Inc. acquises à la suite de l'exercice d'options antérieurement placées conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti et ait satisfait aux obligations en résultant depuis plus de 12 mois.

– **Haley Industries Limited**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de droits d'échange en débetures subordonnées convertibles série A et série B 1997 aux porteurs des débetures subordonnées convertibles série A et série B 1989, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **IPL Energy Inc.**

Dispense IPL Energy Inc. de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement d'un emprunt de 350 000 000 \$ en billets à moyen terme (non garantis).

Dispense IPL Energy Inc., dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de

prospectus préalable prévu à l'Instruction générale n° C - 44 à l'occasion d'un placement d'un emprunt de 350 000 000 \$ en billets à moyen terme (non garantis).

Dispense IPL Energy Inc. de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'un emprunt de 350 000 000 \$ en billets à moyen terme (non garantis) par voie de prospectus, à la condition que le coût total de souscription soit d'au moins 150 000 \$ par personne ou auprès d'acquéreurs avertis.

– **Novamerican Steel Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe conformément à la notice d'offre du 14 octobre 1997 à la condition que l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Novamerican Steel Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 150 000 actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et auprès de souscripteurs conformément à l'information déposée auprès de la Commission à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Novamerican Steel Inc.**

Dispense en faveur des porteurs des 7 500 000 actions ordinaires de Novamerican Steel Inc., acquises alors que la société était une société fermée, de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de ces titres à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Novamerican Steel Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de droits de

souscription à des actions ordinaires auprès de ses actionnaires conformément aux informations déposées auprès de la Commission à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs et entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Novamerican Steel Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 2 530 000 actions ordinaires.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

– **Ressources Melkior Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 1 093 840 actions ordinaires, d'une valeur de 1,25 \$ l'action, en contrepartie d'intérêt minier auprès de Trillion Resources Ltd.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

– **Sage High Yield Debt Trust**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de parts de fiducie auprès de ses porteurs par l'entremise de son régime de réinvestissement des dividendes conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Silcorp Limitée**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 169 du Règlement, aux conditions suivantes :

- que la société satisfasse, lors du dépôt de son prospectus simplifié, aux dispositions de l'Instruction générale canadienne n° C-47, et;
- que la valeur de ses actions ordinaires en circulation établie d'après le cours de clôture du mois précédant la date de dépôt de sa notice annuelle initiale, soit de 75 000 000 \$ ou plus.

– **Téloglobe Inc.**

Dispense de présenter dans son prospectus provisoire et définitif concernant le placement fait aux États-Unis d'actions ordinaires, les attestations et mentions prévues aux articles 29, 30, 30.1, 30.2, 37.7, 59, 61, 62 et 74 du Règlement pourvu qu'elles soient remplacées

par les attestations et mentions correspondantes prévues à la réglementation américaine.

– **Téléystème Mobiles International Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de billets de premier rang non garantis venant à échéance en 2007.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

6.3 Avis de placement

– **A.L. Van Houtte Ltée**

Placement de 30 000 actions subalternes votantes, en contrepartie de 1 120 501 actions ordinaires de PKBK Investments Inc., d'une valeur de 1 120 501 \$.

Souscripteur :

3396771 Canada Limited

Date du placement : Le 15 septembre 1997

– **BCE Place Limited**

Placement d'obligations hypothécaires de premier rang, série A, 7,07 % l'an, échéant le 8 octobre 2007, d'une valeur de 21 100 000 \$.

Souscripteurs :

Standard Life, Compagnie d'assurances
Royal Trust Corporation of Canada, en tant
que fiduciaire
Fiducie Desjardins, en tant que fiduciaire

Date du placement : Le 8 octobre 1997

– **Bell Mobilité Cellulaire Inc.**

Placement d'un emprunt de 21 900 000 \$ en débetures de premier rang, série F, 6,55 % l'an, échéant le 2 juin 2008.

Souscripteurs :

Standard Life, Compagnie d'assurances
Conseillers en gestion globale State Street,
Ltée
Caisse de dépôt et placement du Québec
Bélair, Compagnie d'assurances
Le Groupe Commerce, Compagnie
d'assurances

Date du placement : Le 9 octobre 1997

– **Brooks Automation, Inc.**

Placement de 5 000 actions ordinaires, au prix de 37,25 \$ É.-U. l'action.

Souscripteur :

Lopresti Gabbay & Assoc. Inc.

Date du placement : Le 24 septembre 1997

– **Cerberus International, Ltd.**

Placement de 11,1656 actions ordinaires, au prix de 201 511,23 \$ É.-U. l'action.

Souscripteur :

OMI Québec Inc.

Date du placement : Le 1^{er} octobre 1997

– **Chapters Inc.**

Placement de 137 300 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire, au prix de 25,65 \$ le bon spécial.

Souscripteurs :

Les Entreprises Japiro
Trust Général du Canada
Nesbitt Burns Inc.
Ralph Gerstein
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Société de valeurs First Marathon Limitée
Capital Midland Walwyn Inc.

Date du placement : Le 9 octobre 1997

– **Corixa Corporation**

Placement de 5 000 actions ordinaires, au prix de 13 \$ É.-U. l'action.

Souscripteur :

Lopresti Gabbay & Assoc. Inc.

Date du placement : Le 1^{er} octobre 1997

– **Cypress Energy Inc.**

Placement de 142 500 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire, au prix de 4,25 \$ le bon spécial.

Souscripteur :

Gestion de portefeuille Standard Life Ltée

Date du placement : Le 15 octobre 1997

– **Eastern Technology Seed Investment Fund Limited Partnership**

Placement de 15 000 parts du fonds, au prix de 1 000 \$ la part.

Souscripteur :

Banque de développement du Canada

Date du placement : Le 18 septembre 1997

– **Fonds RBIM**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	2 162,1824	107,0682
RBIM Bond Fund	6 065,9548	113,4709
RBIM Canadian Equity Fund	8 770,1751	39,6370
RBIM Dividend Fund	28 597,789 1	16,5228
RBIM Global Bond Fund	1 638,7804	95,5290
RBIM EAFE Fund	4 265,6182	29,1209
RBIM American Equity Trust	3 194,7062	48,3285 É.-U.

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 1^{er} octobre 1997

– **FrontLine Technology Partners Inc.**

Placement de 500 000 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire, au prix de 1 \$ le bon spécial.

Souscripteur :

Fonds de croissance canadien GBC

Date du placement : Le 2 octobre 1997

– **Innovadent Technologies Ltd.**

Placement de 19 122 807 actions ordinaires, au prix de 0,057 \$ l'action.

Souscripteurs :

Busgang Investments Inc.

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Banque de développement du Canada

Date du placement : Le 16 octobre 1997

– **Styx International, Ltd.**

Placement de 1 816,8311 actions ordinaires, au prix de 1 238,42 \$ É.-U. l'action.

Souscripteur :

OMI Québec Inc.

Date du placement : Le 1^{er} octobre 1997

– **Unithost Corporation (anciennement Journey's End Corporation)**

Placement de 50 000 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action à droit de vote subalterne, au prix de 10 \$ le bon spécial.

Souscripteurs :

Fonds Commun Canagex Actions

Canadiennes Croissance

Fonds Desjardins Croissance

Date du placement : Le 9 octobre 1997

6.4 Refus

– **Exploration Orbite V.S.P.A. Inc.**

Refus de dispenser l'émetteur pour les motifs suivants :

vu la demande présentée le 26 septembre 1997;

vu le placement le 27 mai 1996 auprès de cinq souscripteurs de 5 000 000 d'unités, chaque unité étant composée d'une action classe A et d'un bon de souscription au prix de 0,40 \$ l'unité, en vertu de la dispense de prospectus prévue à l'article 51 de la Loi sur les valeurs mobilières, (L.R.Q., chap. V-1.1);

vu que l'échéance de ces bons de souscription est le 15 octobre 1997;

vu les articles 11, 148, 263, 276 et 317 de la Loi;

vu que l'échéance de ces bons de souscription est le 15 octobre 1997;

vu que les articles 11, 148, 263, 276 et 317 de la Loi;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi;

vu les motifs suivants :

1. l'émission de bons de souscription à titre gratuit autrement que comme valeur accessoire dans le cadre d'un placement de titres constitue un avantage conféré à certains porteurs sans motif valable créant ainsi un inégalité de traitement entre les actionnaires;
2. cet avantage ne fait l'objet d'aucune approbation des actionnaires;
3. l'octroi de nouveaux bons de souscription aurait pour effet de déroger à la règle prévue à l'article 11 de l'*Instruction générale n° Q-4* - Placement de titres de sociétés d'exploration ou de mise en valeur du secteur primaire (Vol. XIX, n° 37, 88-09-09 B.C.V.M.Q. [décision n° 1988-C-0509 du 6 septembre 1988, tel que modifiée]) sans que la Commission n'ait consenti à une telle dérogation;
4. aucun motif exceptionnel ne justifie l'octroi d'une telle dispense;
5. l'intérêt des épargnants.

En conséquence, la directrice des Opérations financières et de l'information continue :

refuse, en vertu des articles 11, 148, 263, 276, 307 et 317 de la Loi ainsi que de la décision n° 91-C-0285 prononcée le 1^{er} octobre 1991 par la Commission des valeurs mobilières, de dispenser Exploration Orbite V.S.P.A. Inc. de l'obligation d'établir un prospectus soumis au visa et d'être inscrite à titre de courtier en valeurs auprès de la Commission pour effectuer le placement de 5 000 000 de bons de souscription d'actions de classe A auprès de cinq souscripteurs détenant des bons de souscription échus depuis le 15 octobre 1997.

La directrice des Opérations financières et de l'information continue vous informe des dispositions de l'article 322 de la Loi selon lesquelles une personne directement affectée par une décision rendue dans l'exercice d'un pouvoir délégué peut en demander la révision par la Commission dans un délai de trente jours.

6.5 Divers

– Groupe de Fonds industriel (Le)

Prorogation 63 des délais prévus à l'article 34 de la Loi de :

Fonds Américain Industriel
Fonds Équilibré Industriel
Fonds d'Obligations Industriel
Fonds de Gestion de l'Encaisse Industriel
Fonds de Croissance Dividendes Industriel Limitée
Fonds d'Actions Industriel Limitée
Fonds Avenir Industriel
Fonds de Croissance Industriel
Fonds Horizon Industriel
Fonds de Revenu Industriel
Fonds de Titres Hypothécaires Industriel
Fonds de Retraite Industriel
Fonds à Court Terme Industriel
Fonds Canadiens Ivy
Fonds Entreprise Ivy
Fonds d'Actions Étrangères Ivy
Fonds de Croissance et de Revenu Ivy
Fonds d'Hypothèques Ivy
Fonds des Amériques Universal
Fonds Canadien Équilibré Universal
Fonds Canadien de Croissance Universal Limitée
Fonds de Ressources Canadiennes Universal
Fonds Européen d'Occasions d'Investissement Universal
Fonds D'Extrême-Orient Universal
Fonds de Croissance Universal
Fonds du Japon Universal
Fonds Mondial de Métaux Précieux Universal
Fonds Américain à Forte Croissance Universal
Fonds Américain du Marché Monétaire Universal
Fonds Mondial de Répartition de l'Actif Universal
Fonds Mondial Équilibré REER Universal
Fonds Mondial d'Actions Universal
Fonds Mondial de Croissance REER Universal
Fonds Mondial du Revenu REER Universal
Fonds Mondial Science et Technologie Universal
Fonds Mondial Stratégique d'Obligations Universal
Fonds Mondial à Forte Croissance Universal

concernant le placement de parts.

– Pacific Capital Special Equity Fund

Prorogation de 30 jours des délais prévus à l'article 34 de la Loi concernant le placement de parts.

6.6 Dépôt de supplément

– **Salix Holdings, Ltd.**

Réception du supplément de fixation du prix du 16 octobre 1997, visant le placement de 3 450 000 d'actions ordinaires.

– **Telecom Italia S.p.A.**

Réception du supplément de la fixation de prix du 25 octobre 1997, visant le placement d'actions sous forme d'actions de dépositaire américain ou d'actions.

7. OFFRES PUBLIQUES

7.1 Avis

7.2 Dispenses

7.3 Refus

8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. :

- **Demers, Anne-Marie**
- **Dion, Chantal**
- **Discenza, Antonio**
- **Dupont, Isabel**
- **Filletti, Domenica**
- **Hélie, Pierre-Jean**
- **Kean, Audrey**
- **Mitchell, Wayne Arthur**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Antoine, Luce**
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Bastile, Jocelyn**
Négociateur autonome
- **Beaudoin, Mario**
Groupe Financier Concorde Inc.
- **Bérubé, Stéphane P.**
Nesbitt Burns Ltée
- **Bessette, Noëlla**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Boyadjian, Levon M.**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Burles, Derek**
Nesbitt Burns Ltée
- **Castanieto, Rosario**
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Castonguay, Sylvain**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Chartré, François**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Chohan, Sarabjett Singh**
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée

- **Corfield, Robert**
Unicour Inc.
- **Decosse, Marie Myrna**
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Doucet, Sylvie**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Dufour, Michel**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Gagné, Sylvie**
Services Investors Limitée (Les)
- **Gagnon, Jacquelin**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Gagnon, Nathaly**
Services Investors Limitée (Les)
- **Gendron, Robert**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Genest, Denis**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Girard, Johan**
Services Investors Limitée (Les)
- **Harnois, Louis**
Unicour Inc.
- **Hawkins, Anthony Blair**
Négociateur autonome
- **Hébert, Jean-Yves**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Hersey, Victoria Anne**
Nesbitt Burns Ltée
- **Jinnah, Liaquat Ali**
Goldman Sachs Canada
- **Lamothe, Pascale**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Laflamme, Yvan**
Négociateur autonome
- **Lavigne, Roger**
Gestion de Fonds London Limitée
- **Lecompte, Lise Ann**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Massé, Luc**
Négociateur autonome
- **Mowat, David**
Négociateur autonome
- **Nougarède, Guillaume**

Négociateur autonome

- **Park, Donald G.**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Payette, Michel**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Perron, Richard**
Services Investors Limitée (Les)
- **Robidas, Jean**
Tassé & Associés, Limitée
- **Romeo Rocco, Riccardo**
CIBC Wod Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Roucheray, Joëlle**
Unicour Inc.
- **Roundell, Mark Douglas**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Roux, Laurent**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Senay, Patrick**
Placements Lunor Inc.
- **Tessier, Georges**
Unicour Inc.
- **Tremblay, Éric**
Placements Banque Nationale inc.
- **Vadnais, Mario**
Services Investors Limitée (Les)
- **Wilson, Brian Vaughan**
Whalen, Béliveau & Associés Inc.

8.3 Inscriptions conditionnelles

Inscription à titre de représentant de la personne suivante :

- **Archambault, François**
Tassé & Associés, Limitée

laquelle est assortie de la condition suivante :

- le représentant ne peut pas transiger avec des clients;
- les activités du représentant se limitent à l'acheminement de commandes par le biais du système « Computer Assisted Trading System » (CATS).

Inscription à titre de représentant de la personne suivante :

- **Prud'Homme, Jean-Marc**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

laquelle est assortie de la condition suivante :

- le courtier Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. s'engage à vérifier mensuellement toutes les opérations effectuées par le représentant et à déposer dans les dix jours de la fin du mois un rapport mensuel auprès de la Bourse de Montréal et ce, jusqu'à avis contraire;
- le représentant devra soumettre trimestriellement à la Bourse de Montréal un bilan personnel, contresigné par un dirigeant du courtier Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. et dont le premier établira sa situation au 31 décembre 1997.

Inscription à titre de représentant de la personne suivante :

- **Deegan, Guy André Thomas**
Valeurs Mobilières TD Inc.

laquelle est assortie de la condition suivante :

- le représentant devra soumettre trimestriellement à la Bourse de Montréal un bilan personnel, contresigné par un dirigeant du courtier Valeurs Mobilières TD Inc.

8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes, pour le compte de Nesbitt Burns Inc. :

- **Beqaj, Jim Kujtim**
- **Bullock, Bevis Alan**
- **Hemphill, Mark David**
- **Janish, Matthew Lawrence**
- **Lebel, Edouard Charles**
- **Levine, Norman**
- **Luca, Joe**
- **Morra, Pat Lino**
- **Porter, Douglas John**
- **Shaw, Bruce Donald Thomas**
- **Tam, Kenneth Ming-Kin**

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes, pour le compte de Nesbitt Burns Ltée :

- **Blain, John Andrew**
- **Burleton, Stephen Anton**
- **Charette, Christine Louise Marie**
- **Clancy, Nancy Bridget Margaret**
- **Di Monte, Gino**
- **Horra, Yasmin**
- **Lang, David Edward**
- **Renzoni, Carl Louis**
- **Shieck, Gary James**
- **Sklar, Peter**

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs Mobilières TD Inc. :

- **Binette, Michael Renaud**
- **Bouchard, Michel Gilles**
- **Brown, Thomas Champion**
- **Burns, Rodney Franklin**
- **Fraleigh, Daniel Bruce**
- **Meneley, Patrick Brennan**

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Carrière, Germain**
Compensation BNC Inc.
- **Chan-Sing, Lily**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Collette, Maurice**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Fairley, Jeffry Peter**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Lint, Richard Elliott**
ScotiaMcLeod Inc.
- **O'Gorman, Shelagh Frances**
Services Investisseurs CIBC Inc.
- **Paupe, Christian Marc**
Compensation BNC Inc.
- **Phillips, Harold Fraser**
Deutsche Morgan Grenfell Canada
Limitée
- **Reid, Patrick Gordon**
Gestion Financière Talvest Inc.
- **Zaltz, Peter Aaron**
ScotiaMcLeod Inc.

8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **April, Richard**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Donatelli, Pierre**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Laliberté, Denis**
Investissements B.B.A. Inc.

8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de

Fonds d'investissement Royal inc., vu la cessation de cette activité :

- **Angers, Manon**
- **Bolduc, Sandra**
- **Bouchard, Johanne**
- **Casbourne, Gordon Robert**
- **Coulombe, Renée**
- **Haddad, Lisa**
- **Liao, Y. Bin**
- **Morin, Hélène**
- **Pépin, Maryse**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Allaire, Patrick**
- **Boucher, Suzanne**
- **Doré, Renelle**
- **Du Bois, Jean-Pierre**
- **Dorion, Normand**
- **Gamache, Lucie**
- **Morin, André**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Planifications Plus Marcel Vachon Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Dumaine, Pierre**
- **Filion, Colette**
- **Paquette, Jacques**
- **Poulin, Réjean**
- **Rioux, Pierre Samuel**
- **St-Amand, Claude**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Société de Gestion de Placements Banque de Montréal Limitée, vu la cessation de cette activité :

- **Belleau, Lise**
- **Bergeron, Jean**
- **Bewadekian, Tania**
- **Bouchard, André**
- **Bouchard, Gisèle**
- **Branco, Ana Maria**
- **Busque, François**
- **Caouette, Danielle**
- **Cardinal, Diane**
- **Caron, Micheline**
- **Chopin, Isabelle**
- **Clément, Anne**
- **Comeau, Thérèse**
- **Cyr, Chantal**
- **Deshaies, Antoine**
- **Deslongchamps, Ginette**
- **Desmeules, Denis**

- Despots, Manon
- Do, Anh Thu
- Doyon, Louise
- Dubé, Régine
- Dugal, Jean
- Dumas, Noël
- Gascon, Mona
- Gero, Glenda
- Grondin, Hélène
- Hainaut, Karen
- Hawley, John
- Hiscock, Deborah Anne
- Houde Beaudry, Denise
- Houle, Christian
- Jomphe, Jacynthe
- Lacourse, Suzanne
- Lajeunesse, Carole
- Langlois, Martine
- Laramée, Roland
- Larouche, Daniel
- Laurendeau, Tania
- Lauzon, Danièle
- Lavoie, Nicole
- Lechasseur, Marthe
- Leduc, Josée
- Lefebvre, Suzanne
- Lemieux, France
- Lévesque, Renée
- Maisonneuve Josée
- Maisonneuve, Carole
- Malo, Michel
- Marciniak, Barbara
- Marrone, Angela
- Massie, Danielle
- Mathieu, Johanne
- Matteau, Pierre
- Messier, Natalie
- Mignacca, Michel
- Miuccio, Giulia
- Murray, Michele
- Néron, Cyrille
- Paquet, Guylaine
- Paré, Michel
- Parker, Bernise
- Pelchat, Suzanne
- Pelletier, Louise
- Pinsonneault, Diane
- Préfontaine, Natalie
- Richard, Louise
- Rioux, Marie-Josée
- Rocheleau, Roland
- Rousseau, Johanne
- Rueda, Ana Isabel
- Santangelo, Adriana
- Simoneau, Lise
- Spino, Kathy

- St-Louis, Nathalie
- St-Pierre, Claudette
- Tremblay, Chantal
- Trottier, Pierre
- Trudeau, Chantal
- Tzaferis, Nick

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Société de Gestion-Placements Sun Life du Canada Limitée, vu la cessation de cette activité :

- Anderson, James Mitchell Angus
- Angus, James Grant
- Bedard, Terrence Lucien
- Fung, Ian Robert
- Lane, John Scott
- McNeil, John Duncan
- Prieur, Claude James
- Robinson, Thomas James

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services Investors Limitée, vu la cessation de cette activité :

- Bensoussan, Simon
- Bibeau, Patrice
- Bolton, Kimberley James
- Chabot, Nicole
- Cornellier, Daniel
- Cox, Anthony Leigh
- Croteau, Jean
- Croteau, Rollande
- De Stefani, Gianna
- Ellis, Constance
- Frenza, Daniel
- Grecoff, Michael
- Grenier, Chantal
- Horrobin, Gilles
- Khawam, Joann
- Labelle, Lise
- Martellani, Rita
- Racine, Francine
- Renaud, Barbara Ann
- Riendeau, Gilles
- Vézina, Gilles

8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Balleine, Douglas
Placements Scotia Inc.
- Bastille, Jocelyn
Nesbitt Burns Ltée

- **Bélisle, Nancy**
Services Investors Limitée (Les)
- **Brough, Hector Edward**
Périgée, Conseillers en Placements Inc.
- **Fokas, Socrates**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Gauthier, Pierre J.**
Gestion Financière Talvest Inc.
- **Groom-Morgese, Brenda**
Gestions de Placements TD Inc.
- **Lemieux, Annie**
Service de Placements Banque
Laurentienne Inc.
- **MacDonald, James Walter**
Placements CIBC Inc.
- **Maeder, Thomas**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Muir, David**
Gestion de Capital MCX Ltée
- **Pépin, Arthur**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
(Les)
- **Tremblay, Etelvina A.**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)

8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de l'activité au Québec de la personne suivante :

- **Lemieux, Denis**
Nadeau Provencher & Associés

Cessation de fonctions à titre de dirigeant de la personne suivante :

- **Anderson, James Mitchell Angus**
Société de Gestion-Placements Sun Life
du Canada Limitée
- **Angus, James Grant**
Société de Gestion-Placements Sun Life
du Canada Limitée
- **Croteau Jean**
ARX Capital Inc.
- **Prieur, Claude James**
Société de Gestion-Placements Sun Life
du Canada Limitée
- **Robinson, Thomas James**
Société de Gestion-Placements Sun Life
du Canada Limitée

8.9 Dispenses

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Park, Donald G.**
- **Wilson, Brian Vaughan**

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elles résident près de la frontière;
- elles sont inscrites à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

8.10 Exercice d'une autre activité

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

- **April, Richard**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Gingras, Diane**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Guertin, Pearl**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)
- **Huot, Guy**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Laliberté, Denis**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Mercier, Manon**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)
- **Pouliot, Ghislain**
Investissements B.B.A. Inc.

8.11 Refus

8.12 Divers

- **Courtage F.M.D. Inc.**
- **Valeurs Mobilières Dubeau Ltée**

Approbation d'une prise de position importante de 14,29 % dans le capital-actions du courtier remisier Valeurs Mobilières Dubeau Ltée et du courtier en épargne collective Courtage F.M.D. Inc. par Serge Alary par l'entremise de Groupe Financier Dubeau Inc. et Gestion Groupe Dubeau Ltée.

9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

9.1 Actions déposées entre les main d'un tiers**9.2 Dispenses****– Corporation de Communications Alliance (La)**

Dispense les dirigeants des filiales ou des sociétés du même groupe que l'émetteur, dont l'actif consolidé n'excède pas 10 p. cent de l'actif consolidé du groupe et dont le chiffre d'affaires et le bénéfice d'exploitation consolidés n'excèdent pas 10 p. cent du chiffre d'affaires et du bénéfice d'exploitation consolidés du groupe, de déclarer à la Commission leur emprise ou toute modification de leur emprise sur les titres de l'émetteur.

Cependant, cette dispense ne s'applique qu'aux dirigeants qui sont initiés à l'égard de l'émetteur

du seul fait qu'ils sont des dirigeants d'une telle filiale ou société du même groupe et en autant qu'ils n'ont accès à aucune information privilégiée sur l'émetteur assujetti et qu'ils ne participent pas à ses décisions.

9.3 Refus**9.4 Révocation de l'état d'émetteur assujetti****– Basic Petroleum International Limited**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

– National Trustco Inc.

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

– Westar Group Ltd.

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

**ANNEXES -
AUTRES INFORMATIONS**

A. Dépôt de documents d'information

B. Déclarations d'initiés

C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec

pour la période du

8 novembre 1997 au 15 novembre 1997

Note : La présente liste est valide du 8 novembre 1997 au 15 novembre 1997.

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
ABL Canada Inc.	Prospectus	95-12-15	Act. ord..	100	98-12-31
Alimentation Couche-Tard Inc.	Dispense	88-09-19	Act. vote mult.	100	97-12-31
Alimentation Couche-Tard Inc.	Prospectus	95-06-08	Act. subalt.	100	98-12-31
A.L. Van Houtte Ltée	Notice d'offre	95-11-10	Act. subalt.	100	98-12-31
Acier Leroux Inc.	Prospectus	94-12-12	Act. subalt. « B »	100	97-12-31
Autostock Inc.	Notice d'offre	95-11-27	Act. ord.	100	98-12-31
Axcan Pharma Inc.	Prospectus	95-12-15	Act. ord.	100	98-12-31
Bestar Inc.	Notice d'offre	95-03-20	Act. ord.	100	98-12-31
Boutiques San Francisco Inc. (Les)	Dispense	95-12-08	Act. subalt. « B »	100	98-12-31
Compagnie Circo Craft Inc.	Notice d'offre	95-05-31	Act. ord.	100	98-12-31
Coreco Inc.	Prospectus	96-05-24	Act. ord.	100	99-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	96-06-13	Act. ord.	100	99-12-31
Corporation régionale d'investissement Amisk Inc.	Prospectus	94-05-16	Act. cat. A	150	97-12-31
Entreprises Microtec Inc. (Les)	Prospectus	96-12-12	Act. subalt.	100	99-12-31
Groupe Consoltex Inc.	Notice d'offre	94-03-23	Act. subalt.	100	97-12-31
Good Fellow Inc.	Notice d'offre	97-01-01	Act. ord.	100	00-12-31
Groupe Coscient Inc. (Le)	Prospectus	96-12-05	Act. subalt. cat. B	100	99-12-05
Groupe Film Telescene Inc. (Le)	Prospectus	97-06-20	Act. subalt. cat. B	100	00-12-31
Groupe Goyette Inc.	Notice d'offre	88-11-30	Act. ord.	100	97-12-31
Groupe LG Technologies Inc.	Prospectus	96-06-04	Act. ord.	100	99-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	95-12-11	Act. ord.	100	98-12-31
Industries Lassonde Inc.	Notice d'offre	95-03-24	Act. subalt. « A »	100	98-12-31
Investissements Maxima Inc.	Prospectus	95-12-28	Act. ord.	100	98-12-31
IPL Inc.	Prospectus	97-04-09	Act. ord.	100	00-12-31
Kimpex International Inc.	Prospectus	94-04-20	Act. ord.	100	97-12-31
Labopharm Inc.	Prospectus	96-06-13	Act. ord.	100	99-12-31
Laboratoires Aeterna Inc. (Les)	Prospectus	95-12-04	Act. subalt.	100	98-12-31
Logistec Corporation	Dispense	96-07-23	Act. subalt.	100	99-12-31

Commission des valeurs mobilières du Québec

1997-10-31 Vol. XXVIII n° 43

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Maax Inc.	Dispense	95-06-27	Act. ord.	100	98-12-31
Magasins Château du Canada Ltée (Les)	Notice d'offre	94-09-23	Act. cat. « A »	100	97-12-31
Malofilm Communications Inc.	Dispense	96-10-16	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Memotec Communication Inc.	Notice d'offre	96-08-15	Act. ord.	100	99-12-31
Micro Tempus Inc.	Notice d'offre	96-10-02	Act. ord.	100	99-12-31
Mines McWatters Inc.	Prospectus	97-08-28	Act. ord.	100	00-12-31
Mines Richmond Inc.	Notice d'offre	95-07-10	Act. ord.	100	98-12-31
Mitec Télécom Inc.	Prospectus	96-06-27	Act. ord.	100	99-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie Inc.	Prospectus	96-05-06	Act. ord.	100	99-12-31
Ressources MSV Inc.	Dispense	95-12-06	Act. ord.	100	98-12-31
Rocktest Ltée	Dispense	96-12-09	Act. ord.	100	99-12-31
Royal Aviation Inc.	Dispense	95-11-27	Act. ord.	100	98-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	96-02-23	Act. ord.	100	99-12-31
Sico Inc.	Notice d'offre	95-11-13	Act. ord.	100	98-12-31
Shermag Inc.	Prospectus	97-10-10	Act. ord.	100	00-12-31
Société minière Mazarin Inc.	Dispense	95-11-23	Act. ord.	100	98-12-31
Sodarcac Inc.	Notice d'offre	95-11-22	Act. subalt. « A »	100	98-12-31
SR Telecom Inc.	Prospectus	94-03-28	Act. ord.	100	97-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	96-03-22	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	97-04-10	Act. ord.	100	00-12-31
Télémedia Inc.	Notice d'offre	96-01-01	Act. subalt. « A »	100	99-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	96-07-03	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Transat A.T. Inc.	Notice d'offre	93-05-14	Act. ord.	100	97-12-31
Unibroue Inc.	Prospectus	97-05-15	Act. subalt.	100	00-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	97-04-01	Act. ord.	100	00-12-31
Uniforêt Inc.	Prospectus	95-06-27	Act. subalt. « A »	100	98-12-31